

députés, je vais maintenant en donner un aperçu. Conscient du grand intérêt que vous portez au problème, monsieur le Président, je suis absolument certain, soit dit avec beaucoup de respect à votre égard, que vous ne pourrez pas vous opposer à la proposition que je m'apprete à faire. L'objet de la réunion que j'ai tenue en début de soirée se résume en cinq points. Pris globalement, ceux-ci auraient un profond effet sur l'ensemble des députés.

Je dois dire d'emblée qu'un coup d'oeil jeté de l'autre côté m'étonne, sinon me scandalise. Je ne mentionnerai pas l'absence des ministres. Je m'en garderai bien, mais je dirai que, en ce qui concerne nos vis-à-vis et, surtout, les ministres, tant la qualité que la quantité laissent à désirer. Je m'en tiendrai là.

Voici maintenant les points que m'ont signalés ce soir les distingués membres de cette délégation. A leur avis, le gouvernement fédéral ne doit pas réduire sa contribution à l'enseignement postsecondaire à une époque où le Canada connaît des changements technologiques fondamentaux et où les jeunes ont besoin d'étudier et de se former davantage pour affronter les défis de l'avenir. Il ne doit pas réduire sa contribution aux soins de santé, car la population canadienne vieillit et les nouvelles méthodes médicales, très perfectionnées, coûtent cher.

Le gouvernement fédéral n'a pas respecté la période traditionnelle de cinq ans pour les accords fédéraux-provinciaux. Le gouvernement fédéral devrait revoir ses priorités. D'un côté, il a remboursé les déposants non assurés des banques en faillite, il a exempté d'impôt les gains en capital, il a graduellement réduit la taxe sur le pétrole et le gaz dans les provinces productrices et a accru les déductions au titre des REÉR. De l'autre côté, il réduit les budgets des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire. Enfin, le groupe m'a demandé de faire comprendre aux députés que le gouvernement fédéral aurait dû convoquer un sommet fédéral-provincial pour refondre la Loi de 1977 sur le financement des programmes établis afin de s'assurer que tous les transferts sont effectivement utilisés par les provinces pour les soins de santé et l'enseignement postsecondaire. Très brièvement, ce sont là les préoccupations du groupe. Ce sont également celles des Canadiens d'un océan à l'autre face au projet de loi C-96.

Dans le débat sur le fond de ce projet de loi, je crois devoir m'opposer fermement à certaines propositions et déclarations du secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent). Je sais qu'il est jeune et qu'il aspire à entrer au Cabinet. Cependant, lorsque quelqu'un parle en tant que secrétaire parlementaire d'un ministre du Cabinet, il doit, à mon avis, faire des déclarations fondées sur des faits et non pas motivées par ses ambitions personnelles. Malheureusement, le gouvernement que nous avons, représenté par ce secrétaire parlementaire, a déclaré qu'il n'y aurait pas de réductions en termes réels dans le financement des programmes établis. Je trouve cela difficile à croire. Peut-être le meilleur ami du gouvernement est-il le premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick. C'est le ministre des Finances de ce premier ministre qui a appuyé une motion proposée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick condamnant le gouvernement actuel à cause des dispositions du projet de loi C-96. Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais donner lecture de la

Accords fiscaux—Loi

motion proposée par nul autre que le prochain premier ministre de la province, l'honorable Frank McKenna, et amendée par le ministre des Finances, l'honorable Baxter. Je suis convaincu que tous les députés la trouveront très intéressante. La voici :

ATTENDU que le gouvernement du Canada a annoncé que le taux d'augmentation des paiements de transfert versés en vertu de la Loi sur le financement des programmes établis sera réduit à compter de 1986;

ATTENDU que cette réduction du taux d'augmentation se traduira par un manque à gagner de 9 millions de dollars pour le Nouveau-Brunswick cette année et un total estimatif de 160 millions d'ici à 1990-1991...

Ce sont là des faits clairs, irrécusables dont tous les députés, surtout ceux d'en face, devraient tenir compte. Ils prennent la parole et soutiennent avec la plus grande cordialité, la plus grande courtoisie que la province ne subira aucun contrecoup, mais ils feraient bien de prendre note de cette motion, adoptée par une Assemblée législative, qui affirme clairement le contraire.

La motion soulève un certain nombre d'autres points. Je voudrais donc la déposer afin que tous les députés puissent la lire et en bien saisir le contenu. L'essentiel, c'est qu'elle affirme très clairement que les provinces souffriront de ces dispositions dès cette année et toutes les autres années par la suite. Le Nouveau-Brunswick n'a pas encore de Fonds du patrimoine. Il ne peut pas puiser dans ses recettes antérieures pour payer le coût de l'éducation et de la santé.

● (2110)

Tout député sensé, en fait, n'importe quel député de ce côté-ci, devrait comprendre que cette mesure aura des effets désastreux pour l'économie du Nouveau-Brunswick. Cette province devrait certainement se trouver sur un pied d'égalité avec l'Alberta et les autres provinces du Canada. Non seulement cette loi soustrait de l'argent à l'économie néo-brunswickoise, mais elle est contraire à la Charte des droits et libertés. La Charte prévoit l'égalité des chances et des dispositions de péréquation permettant aux Canadiens de toutes les régions du pays de bénéficier des services que le gouvernement national et provincial désirent assurer à la population.

Je suis un libéral et les députés d'en face pourront dire...

M. Benjamin: Le moment est mal choisi pour s'en vanter.

M. Dingwall: Le député dit que je ne devrais pas m'en vanter. Je suis fier d'être libéral. Je tiens à dire que je ne suis pas le seul député de mon parti, ou de n'importe quel autre parti, à m'opposer au projet de loi C-96. Je voudrais rapporter les propos d'un de nos juristes les plus éminents, du pays, et le ministre des Approvisionnements et Services (M. McInnes), qui voulait faire carrière dans une autre voie et dont la carrière actuelle est sur le déclin, sera sans doute d'accord avec la déclaration du juge en chef de la Cour suprême du Canada. Je vais citer ses paroles, pour la gouverne de la présidence et des députés d'en face. Voici:

On a souvent dit que l'éducation était trop importante pour être laissée entre les mains des éducateurs. C'est peut-être vrai, mais il est vrai également qu'elle est trop importante pour être laissée entre les mains des ministres des Finances.

Tels sont les propos très éloquentes du juge en chef de la Cour suprême du Canada. Aucun député, quelles que soient ses idées politiques ou son idéologie, et quelle que soit sa position à l'égard de cette question, ne pourra contester la véracité